

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 11 octobre 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 5 octobre 2021, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 05 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est interrompue de 17 h 07 à 17 h 19 et est levée à 20 h 56.

**PRESENTS** : Mme Appéré, Maire ; M. Hervé, Mme Rougier, M. Travers, Mme Brière, M. Nadesan, Mme Andro, M. Chapellon, Mme Noisette, M. Sémeril, Mme Boukhenoufa, M. Careil, Mme Papillion, M. Le Bougeant, Mme Fauchoux, M. Morel, Mmes Bouchonnet, Hakni-Robin, M. Desmots, Mme Deniaud, M. Fouillère, adjoints ; MM. Pinchard, Jannin, Mmes Marie, Béchet, Pellerin (à partir de 17 h 15), M. Bourcier, Mmes Phalippou, Casacuberta-Palmada, Binard, Condolf-Férec, Letourneux, M. Goater, Mme Frisque, M. Hamon, Mme Rousset, MM. Stephan, Roullier, Boudes (à partir de 17 h 46), Brossard, Lahais (jusqu'à 19 h 14 et à partir de 19 h 57), Mmes Tonon, Affilé, MM Gombert, Cressard, Mmes Caroff-Urfer, Gandon, MM. Le Brun, Compagnon, Mme Id Ahmed, M. Boucher, Mmes Jehanno, du Plessis d'Argentré, conseillers municipaux.

**ABSENTS avec procuration de vote** : M. Monnier représenté par Mme Casacuberta-Palmada, M. Guillotin représenté par M. Hervé, M. Puil représenté par Mme Binard, Mme Zamord représentée par Mme Rougier, M. Lahais représenté par Mme Andro (de 19 h 14 à 19 h 57), M. Theurier représenté par Mme Fauchoux, Mme Lemeilleur représentée par M. Nadesan, Mme Koch représentée par Mme Deniaud, M. Jeanvrain représenté par M. Chapellon.

**ABSENTS sans procuration de vote** : Mme Pellerin (jusqu'à 17 h 15 – rapport 297), M. Boudes (jusqu'à 17 h 46 – rapport 297).

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 297, 346, 342, 340, 300, 298, 299, 301 à 339, 341, 343 à 345, 347 à 359.

Mme Bouchonnet est nommée secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 est adopté.

Le conseil municipal :

<b>297</b>	<b>Compte rendu sommaire du 13 septembre 2021 – Adoption – Ordre du jour et déroulement de la séance du 11 octobre 2021</b>	<b>Unanimité</b>
	Adopte le compte rendu sommaire du 13 septembre 2021	
<b>346</b>	<b>Administration générale – Révision de la Charte rennaise de la Démocratie Locale - Adoption de la Charte rennaise de la Démocratie Locale et de la Participation citoyenne</b>	<b>Amendement :</b> <b>5 voix pour</b> (Groupe Révéler Rennes) et <b>51 voix contre,</b> (Groupes Socialiste, Écologiste, Génération.s, Communiste et Mouvement Radical), <b>5 abstentions</b> (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)
	Rejette l'amendement présenté par le Groupe Révéler Rennes	
	Approuve la Charte rennaise de la Démocratie Locale de la participation citoyenne	<b>Unanimité moins</b> <b>5 abstentions</b> (Groupe Révéler Rennes)
<b>342</b>	<b>Aménagement et services urbains, environnement - Vallée de la Vilaine – Groupement de commandes entre les communes de Rennes, Bruz, Chavagne, Laillé, Le Rheu, Saint-Jacques-de-la-Lande, Vezin-le-Coquet et Rennes Métropole – Convention constitutive</b>	<b>Unanimité moins</b> <b>5 absentions</b> (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)
	1 – Approuve les termes de la convention constitutive de groupement de commandes, à conclure entre Rennes Métropole et les communes de Rennes, Bruz, Chavagne, Laillé, Le Rheu, Saint-Jacques-de-la Lande et Vezin-le-Coquet pour la valorisation de la Vallée de la Vilaine 2 – Autorise Madame la Maire à signer cette convention et tout acte s'y rapportant	
<b>340</b>	<b>Aménagement et services urbains, environnement - Opération Centre Ancien 2016-2023 – Bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2020 – Approbation</b>	<b>Unanimité</b>
	Approuve le bilan financier prévisionnel de l'opération Centre Ancien 2016-2023, actualisé au 31 décembre 2020 * Le bilan s'équilibre à 45 982 510 € * Le traité de concession prévoit une participation communale de 26 000 000 €, inchangée depuis le précédent bilan approuvé. Cette participation se compose de :	

	<ul style="list-style-type: none"><li>. 1 452 239 € au titre de la reprise de l'excédent de trésorerie de la précédente concession d'aménagement</li><li>. 8 516 732 € correspondant à valeur du stock transféré de la précédente concession d'aménagement</li><li>. 16 031 029 € au titre de la participation financière</li></ul>	
<b>300</b>	<b>Culture - Patrimoine - Édifices culturels - Réhabilitation - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle</b>  Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle qui s'élève à 1 800 000 € TTC (valeur septembre 2021) et le programme relatif à la restauration des collatéraux de l'église Saint-Melaine	<b>Unanimité</b>
<b>298</b>	<b>Enseignement, formation – Rentrée scolaire 2021/2022 – Retraits et affectations d'emplois – Mesures définitives – Information du Conseil Municipal</b>  Prend acte des décisions prises à cette rentrée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie	<b>Le conseil prend acte</b>
<b>299</b>	<b>Enseignement, formation – Oeuvres scolaires – Association Diwan Bro Roazhon – Subvention additionnelle – Covid-19</b>  Approuve l'attribution d'une subvention additionnelle de 17 783 € à Diwan Bro Roazhon pour avoir permis la continuité du service public	<b>Unanimité</b>
<b>301</b>	<b>Culture - Action culturelle - Association "Tout Atout" - Convention d'objectifs</b>  1 - Approuve les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "Tout Atout" 2 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat 3 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et Tout Atout pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet.	<b>Unanimité</b>
<b>302</b>	<b>Culture - Action culturelle - Aide à l'équipement - Provision Acteurs culturels - Deuxième attribution de subventions 2021</b>  1 - Approuve une deuxième attribution de subventions pour un montant total de 20 409 € aux bénéficiaires désignés ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"><li>. 2 064 € à l'association Alien Violet Records pour l'achat de matériel de création musicale</li><li>. 1 536 € au Bing Bang Circus pour l'achat d'une chaudière réalisé en février 2021 pour assurer le maintien des activités sous chapiteau</li></ul>	<b>Unanimité</b>

	<p>. 1 684 € à l'association Clair Obscur pour l'achat de matériel informatique à usage administratif</p> <p>. 353 € à l'association Équilibre pour l'achat de matériel informatique à usage administratif</p> <p>. 7 800 € à la Ko-Compagnie pour l'achat d'instruments et accessoires de musique dans le cadre de la constitution d'un parc instrumental</p> <p>. 2 979 € à l'association Les Ombres électriques pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur, d'un écran et autres matériels de projection</p> <p>. 3 993 € à l'association Thalita pour l'acquisition d'un acousmonium de seconde main et l'achat d'équipement spécifique pour la diffusion et le traitement de préservation d'archives et d'œuvres cinématographiques</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p>	
<b>303</b>	<b>Culture - Action culturelle - Provision Droits culturels - Participation – Quatrième attribution de subventions 2021</b>	<b>Unanimité</b>
	<p>1 - Approuve une quatrième attribution de subventions 2021 au titre de la Provision "Droits Culturels - Participation" et le versement des subventions aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 6 550 € :</p> <p>. 5 000 € à l'association Ay-Roop pour la deuxième saison de résidence artistique de territoire à Villejean, en partenariat avec les associations, établissements et habitants du quartier</p> <p>. 1 550 € à l'association Théâtre de l'intranquilité pour le projet de recherche et création théâtrale contributive autour des représentations des enjeux de santé mentale dans les media</p> <p>2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet</p>	
<b>304</b>	<b>Culture - Action culturelle - Provision Jazz à l'Ouest - Attribution de subvention 2021</b>	<b>Unanimité</b>
	<p>1 - Approuve l'attribution d'une subvention à la MJC Bréquigny pour un montant de 17 000 € au titre de l'année 2021 pour accompagner le festival Jazz à l'Ouest</p> <p>2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet</p>	

<b>305</b>	<b>Culture - Action culturelle - Arts visuels - Attribution de bourses d'aide à la création</b>  Approuve l'attribution des bourses d'artistes pour un montant total de 50 000 € réparti comme suit : – Alisson Schmitt, 2 000 € – Alix Desaubliaux, 2 000 € – Amélie Loron, 1 000 € – Atelier Lucile Viaud, 3 000 € – Cedric Martigny, 2 500 € – Christele Guerard, 1 000 € – Claire Guetta, 3 000 € – Delphine Bertrand, 2 000 € – Elize Ducange, 2 000 € – Emmanuelle Tonin, 2 000 € – Florent Drouin, 1 000 € – Gabrielle Decazes, 2 000 € – Gonzalo Gudino, 2 000 € – Inès Dobelle, 2 500 € – Jessie Magana, 2 500 € – Kahina Loumi, 2 500 € – Laurent Houssin, 2 000 € – Lea Morin, 2 500 € – Lydie Chamaret, 1 500 € – Manon Riet, 2 000 € – Paul Andrzejewski, 2 000 € – Philippe Berta, 1 000 € – Pierre Ramine, 1 500 € – Quentin Yvelin, 2 500 € – Thomas Portier, 2 000 €	<b>Unanimité</b>
<b>306</b>	<b>Culture – Société Anonyme d'Economie Mixte Rennes Cité Média - Rapport d'activité 2020</b>	<b>Le conseil prend acte</b>
	Prend acte du rapport d'activité et du bilan financier pour 2020 * Après impact du résultat, les capitaux propres atteignent, au 31 décembre 2020, 605 165 € dont 2 625 € correspondent à des subventions d'investissement ; ainsi, la situation nette s'élève à 602 540 €	
<b>307</b>	<b>Sports et jeunesse - Patinoire "le Blizz" - Délégation de Service public - Contrat d'exploitation passé avec la société Publique Locale Citédia Métropole (SPL Citédia Métropole) - Rapport d'activités 2020</b>	<b>Le conseil prend acte</b>
	Prend acte du rapport d'activités 2020 de la SPL Citédia Métropole, relatif à la gestion et à l'exploitation de la patinoire Le Blizz à Rennes * L'année 2020 présente un résultat excédentaire de 66 162,86 €	

<b>308</b>	<b>Sports et jeunesse - Animation sportive - Aide à l'équipement – Provision Clubs Proximité - Cadets de Bretagne - Convention financière - Deuxième attribution de subvention 2021</b>  1 - Approuve une deuxième attribution de subvention pour l'année 2021 pour un montant de 74 259 € à l'association des Cadets de Bretagne au titre de la provision "aide à l'équipement" 2 - Approuve les termes de la convention à intervenir avec l'association des Cadets de Bretagne 3 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat de mission	<b>Unanimité</b>
<b>309</b>	<b>Sports et jeunesse - Animation sportive - Provision Fonds aide aux clubs - Deuxième attribution de subvention 2021</b>  Approuve une deuxième attribution de subvention à l'association sportive des Cheminots Rennais Football Ligue pour un montant de 9 000 € pour soutenir l'activité et les projets de l'association dans le cadre de l'accueil et du développement de ses activités sportives et éducatives	<b>Unanimité</b>
<b>310</b>	<b>Sports et jeunesse - Animation sportive - Provision pour Manifestations sportives - Deuxième attribution de subventions 2021</b>  Approuve les subventions aux bénéficiaires désignés pour un montant total de 4 650 €, comme indiqué ci-dessous : . 1 000 € au Stade Rennais Athlétisme pour l'organisation de la 6ème édition de la "Roazhon Run" (25 et 26 septembre) . 1 350 € pour le club Pugilistique de Rennes Villejean (CPRV) pour l'organisation de la demi-finale de la Coupe de France de boxe . 2 300 € au Club de Baseball Softball Club de Rennes (Les redwings) pour l'organisation d'un tournoi les 28 et 29 août avec notamment les équipes de Nantes et d'Angers	<b>Unanimité</b>
<b>311</b>	<b>Sports et jeunesse - Animation sportive - Provision pour Évènementiels sportifs - Tout Rennes Court - Deuxième attribution de subventions 2021</b>  Approuve une deuxième attribution de subvention à l'association "Tout Rennes Court" pour un montant de 70 000 € afin de couvrir les frais engagés dans l'organisation de la manifestation "Tout Rennes Court" qui se déroule le 10 octobre en centre-ville de Rennes	<b>Unanimité</b>
<b>312</b>	<b>Sports et jeunesse - Animation sportive - Sport haut niveau - Subvention de fonctionnement complémentaire - Union Rennes Basket 35 (URB35) – DCM 2021-0061 - Modification</b>  1 - Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire pour l'accompagnement du projet de performance de l'Union Rennes Basket 35 (URB 35) au titre de l'année 2021 pour un montant de 60 000 €	<b>Unanimité</b>

	2 - Prend acte de la modification de la délibération attributive de subventions en résultant	
<b>313</b>	<b>Sports et jeunesse - Tarifs saisonniers 2020-2021 - Utilisation des équipements sportifs - Dispositions particulières</b>  Approuve les dispositions particulières pour la saison 2020-2021 (statuer sur une absence de facturation pour la saison 2020-2021 au regard de l'inutilisation ou de la sous-utilisation des installations municipales et de la situation financière des clubs concernés)	<b>Unanimité</b>
<b>314</b>	<b>Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision pour Équipement vie associative de quartier - Première attribution de subventions 2021</b>  1 - Approuve le versement d'une première subvention au titre de l'année 2021 d'un montant total de 1 900 € à l'association Maison de quartier Nord Saint-Martin 2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de tout ou partie de la mission, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et les associations pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution de la mission.	<b>Unanimité</b>
<b>315</b>	<b>Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision Fonds d'aide à la vie associative - Quatrième attribution de subventions 2021</b>  1 - Approuve l'attribution des subventions aux associations ci-après au titre du dispositif relance de l'activité pour un montant total de 9 300 €	<b>Unanimité</b>

<b>Association</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
Min'de rien	Pratique théâtrale	600 €
Les baladins de l'Ille	Pratique du chant choral	600 €
Supéducation	Aide à l'insertion des étrangers par l'apprentissage du Français.	300 €
Club des créateurs et repreneurs d'entreprise	Soutien et accompagnement à destination de personnes souhaitant créer leur entreprise	500 €
Amis de la santé d'Ille et Vilaine	Association de patients. Soutien aux personnes souffrant d'addiction et en particulier les malades alcooliques	500 €
L'atelier sonore	Culture. Interventions musicales à but pédagogique ou thérapeutique	500 €
Confédération syndicale des familles d'Ille-et-Vilaine	Défense des droits de la famille. Logement. Consommation. Environnement	1 100 €
Mille au carré	Création multimédia	500 €
Société St-Vincent de Paul	Solidarité. Action sociale	500 €
Bulles de Français	Apprentissage de la langue et accès à la culture française.	500 €
Tous en chœur	Pratique du chant choral	300 €
Webénévole	Promotion de l'engagement bénévole des étudiants dans l'action sociale	200 €

Association Gemmologie Minéralogie et Fossiles de l'Ouest	Tout ce qui se rattache à la Gemmologie, à la Minéralogie et aux Fossiles dans l'Ouest.	500 €
Chatplume	Création et diffusion de spectacles théâtraux et de films de fiction	600 €
Bien vieillir ensemble en Ille et Vilaine	Promotion de la citoyenneté et défense des droits des personnes âgées	600 €
EPI Bretagne	Association de patients atteints d'épilepsie	500 €
L'atelier théâtre 35	Pratique du théâtre	500 €
Compagnie A corps perdus	Pratique et promotion du spectacle vivant	500 €

<p>2 - Approuve l'attribution des subventions au titre du dispositif relance de l'activité "fonds projets" aux associations mentionnées ci-après pour un montant total de 4 300 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. 2 800 € à l'association Mass productions pour l'organisation du festival Mass Attack les 1er et 2 octobre au Jardin Moderne</li> <li>. 1 000 € au Café associatif "Les Gallets" pour l'inauguration festive du lieu le 25 septembre</li> <li>. 500 € à l'association Les blouses roses pour l'organisation le 4 septembre d'une journée de retrouvailles à l'attention de ses bénévoles</li> </ul> <p>3 - En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou un une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)</p>	<p><b>316 Sports et jeunesse - "Cet été à Rennes" - Provision Animations de quartiers été 2021 – DCM 2021-0159 - Modification - Deuxième attribution de subventions 2021</b></p> <p>1 - Prend acte de la modification apportée à la délibération n° 0159 du 28 juin 2021</p> <p>2 - Approuve, au titre de l'année 2021, l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association 4 bis</p> <p><b>317 Sports et jeunesse – Action socio-éducative – Autres actions en faveur des jeunes – Provision Engagement citoyen – Quatrième attribution de subventions 2021</b></p> <p>Approuve une quatrième attribution de subventions au titre de l'année 2021 pour un montant total de 6 030 € pour l'accompagnement de 114 jeunes dans le cadre de 25 chantiers citoyens durant les vacances d'été 2021, selon la répartition suivante</p>	<p><b>Unanimité</b></p> <p><b>Unanimité</b> <b>1 conseiller ne prenant pas part au vote</b> <b>(M. Lahais)</b></p>
--	---	--



- . 3 300 € à l'association Breizh Insertion Sport pour l'accompagnement de 62 jeunes dans le cadre de 13 chantiers citoyens
- . 1 410 € à l'association Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine (SEA35-Le Relais) pour l'accompagnement de 32 jeunes dans le cadre de 8 chantiers citoyens
- . 600 € à la MJC Maison de Suède pour l'accompagnement de 10 jeunes dans le cadre de chantiers citoyens
- . 720 € à l'association Le 4 Bis Information Jeunesse – La Place des possibles pour l'accompagnement de 10 jeunes dans le cadre de 2 chantiers citoyens

**318 Interventions sociales et santé – Actions de prévention sanitaire – Provision Santé – Deuxième attribution de subventions 2021**

Approuve l'attribution des subventions aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 15 500 € :

- . 4 000 € au Conservatoire du patrimoine hospitalier afin d'accompagner celui-ci dans son déménagement et sa réinstallation dans de nouveaux locaux rue de Saint-Malo avec, notamment, la mise en place d'un système de visio-conférence et la modernisation de la billettique (ouverture prévue début 2022)
- . 3 000 € à l'association Atypic pour son action d'appui à l'inclusion des personnes connaissant un trouble d'ordre psychique
- . 2 500 € au Théâtre de l'intranquillité pour la co-construction d'un spectacle avec le conseil rennais de santé mentale et des personnes concernées par les troubles psychiques et la maladie mentale
- . 1 500 € à l'association Les pétrolettes pour son projet santé visant à promouvoir la santé et l'accès aux droits des travailleurs du sexe
- . 1 500 € à l'association Z Lab dont l'objectif est d'accompagner les jeunes en phobie scolaire et dont le projet vise à la mise en place d'ateliers psycho-corporels
- . 1 500 € aux Amis de la Santé pour expérimenter de nouvelles activités pour un retour à un mieux-être des adhérents et publics ayant des difficultés avec les addictions
- . 1 000 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux pour la mise en place d'une formation Premiers Secours en Santé Mentale au profit de professionnels et acteurs sociaux du quartier de Cleunay
- . 500 € à l'association Réveille ta moelle pour son action de sensibilisation au don de moelle osseuse qui s'est déroulée du 22 au 27 mars

**319 Interventions sociales et santé – Actions de prévention sanitaire – Réseau Louis Guilloux – Convention – Renouvellement**

1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec le Réseau Louis Guilloux, pour une période de quatre années, soit jusqu'au 31 décembre 2025

2 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat

**Unanimité ,  
4 conseillers ne  
prenant pas  
part au vote  
(Mmes Deniaud,  
Affilé et  
MM. Travers,  
Stéphan)**

**Unanimité**

<b>320</b>	<b>Interventions sociales et santé – Handicap et accessibilité – Association Collectif Handicaps 35 – Convention – Renouvellement</b>  1 - Approuve les termes de la convention à conclure avec l'association Collectif Handicaps 35 pour une durée de 4 ans (du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025) 2 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie générale du contrat	<b>Unanimité</b>
<b>321</b>	<b>Interventions sociales et santé – Provision Handicap – Deuxième attribution de subventions 2021</b>  Approuve l'attribution des subventions aux bénéficiaires indiqués ci-dessous pour un montant total de 7 700 € : . 2 500 € à l'association "Dana" pour le projet "Corps Accords" en lien avec l'Institut Médico-éducatif Le Triskell et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes (public atteint de troubles autistiques) . 2 000 € à l'association La Marmaille qui offre un temps d'accueil ludique, séquentiel, sur le temps du week-end pour des enfants artistes âgés de 4 à 12 ans et propose un temps et un espace de répit pour les parents et les fratries ; le soutien vise à consolider le projet basé jusqu'à présent sur l'investissement de bénévoles . 2 000 € à l'association Valentin Haüy qui met en place un projet d'accueil à titre gracieux pour toutes les personnes souffrant d'une dégénérescence maculaire liée à l'âge . 800 € à l'association "Comme les Autres" pour l'organisation d'une opération de sensibilisation à caractère artistique sur le handicap moteur . 400 € à l'association des étudiants en ergothérapie de Rennes pour le projet "FRESH" qui permet d'accompagner des personnes en situation de handicap lors d'évènements sportifs comme "Tout Rennes Court"	<b>Unanimité</b>
<b>322</b>	<b>Interventions sociales et santé – Banque Alimentaire de Rennes – Convention - Subvention d'équipement 2021</b>  1 - Approuve l'attribution d'une subvention d'équipement de 35 000 € à la Banque Alimentaire de Rennes 2 - Approuve les termes de la convention financière à conclure avec la Banque Alimentaire 3 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat	<b>Unanimité</b>

<p><b>323</b></p>	<p><b>Interventions sociales et santé – Action sociale et accompagnement des publics – Provision pour diverses actions sociales – Deuxième attribution de subventions 2021</b></p> <p>Approuve une deuxième attribution de subventions au titre de l'année 2021 pour un montant de 4 340 € au profit des bénéficiaires désignés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>. 1 000 € au profit de l'association Les Motards ont du Cœur pour la récolte de fonds reversés aux Restaurants du Cœur</li><li>. 1 140 € au profit de l'association Entourage pour la gestion d'un local situé rue Saint-Georges</li><li>. 1 800 € au profit de l'Association Rennaise des Centres Sociaux, afin de soutenir le fonctionnement partagé de l'accueil du pôle enfance Doyen Colas</li><li>. 400 € au profit de l'association Le chien tête en bas, pour l'organisation de leur semaine de découverte du yoga auprès des publics les plus démunis et très éloignés de cette pratique</li></ul>	<p><b>Unanimité , 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Deniaud, Affilé et MM. Travers, Stéphan)</b></p>
<p><b>324</b></p>	<p><b>Interventions sociales et santé – Soutien aux actions associatives de solidarité et d'insertion – Provision Équipement action sociale – Deuxième attribution de subventions 2021</b></p> <p>Approuve une deuxième attribution de subventions 2021 pour un montant de 15 000 € à l'Association Rennaise des Centres Sociaux (ARCS) pour le renouvellement d'une part du matériel et mobilier des centres sociaux rennais</p>	<p><b>Unanimité, 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Deniaud, Affilé et MM. Travers, Stéphan)</b></p>
<p><b>325</b></p>	<p><b>Interventions sociales et santé – Autres interventions sociales – Provision Egalité entre les femmes et les hommes – Troisième attribution de subventions 2021</b></p> <p>1 - Attribue les subventions aux bénéficiaires mentionnés ci-dessous pour un montant total de 3 500 € :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>. 1 500 € pour l'association Rencontre et Culture – Maison de Quartier de Villejean pour soutenir leur projet "Jeunes femmes d'aujourd'hui, jeunes femmes de demain - situations, satisfactions, aspirations"</li><li>. 1 000 € pour l'association La Loupiote pour soutenir leur projet de "Création d'un jardin aromatique" en direction des femmes dans le quartier de Maurepas</li><li>. 1 000 € à la MJC Maison de Suède pour soutenir leur projet "Transmission"</li></ul> <p>2 - En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou un une évolution du projet</p>	<p><b>Unanimité</b></p>

326	<b>Interventions sociales et santé – Autres interventions sociales – Équipement – Provision Lutte contre les discriminations – Deuxième attribution de subventions 2021</b>  1 - Approuve l'attribution d'une deuxième subventions 2021 pour un montant de 420 € à l'association déCONSTRUIRE, pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'une imprimante en remplacement de matériel hors d'usage 2 - En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou un une évolution du projet	Unanimité
327	<b>Interventions sociales et santé – Autres interventions sociales – Provision Diversité culturelle, accès aux droits, lutte contre les discriminations – Deuxième attribution de subventions 2021</b>  1 - Approuve l'attribution de subventions pour un montant total de 7 433 € pour les projets mentionnés ci-dessous : . 1 400 € à l'association Mouvement International pour le Développement de l'Afrique Francophone . 2 033 € d'aide exceptionnelle à la Compagnie Dounia suite à la réalisation du projet JUDDHUR dans le cadre de l'édition 2021 de "Rennes au Pluriel" . 2 000 € à l'association La Pulse pour le projet "Consciênca Negra", évènement culturel proposé par les associations rennaises La Pulse et le Collectif Brésil, en partenariat avec la Maison de quartier de Villejean et l'université Rennes-2 . 2 000 € à l'association Alexis Danan pour le développement du projet "Vid'émotions" (jeu de rôle à destination des adolescents, leur permettant d'acquérir des outils pour lutter contre le harcèlement scolaire) 2 - En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou un une évolution du projet	Unanimité
328	<b>Interventions sociales et santé – Autres interventions sociales – Provision Diversité culturelle, accès aux droits, lutte contre les discriminations – CRIDEV – Convention de partenariat - Troisième attribution de subventions 2021</b>  1 - Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € au CRIDEV au titre de l'année 2021	Unanimité

	<p>2 - Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec le CRIDEV, pour une durée de trois ans (à compter de la signature de celle-ci jusqu'au 31 décembre 2023)</p> <p>3 - Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale des contrats</p>	
<b>329</b>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - Convention pluriannuelle de partenariat avec Rennes Métropole et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne</b></p> <p>Autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat, d'une durée de 5 ans, entre la Ville de Rennes, Rennes Métropole et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne</p>	<b>Unanimité</b>
<b>330</b>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – Prix Jeunes Talents en Architecture de la Ville de Rennes 2020 – Attribution – Remise des prix</b></p> <p>Autorise Madame la Maire à émettre les mandats correspondant aux prix des 3 lauréats désignés par le jury, pour un montant total de 2000 € /</p> <ul style="list-style-type: none"><li>. 1er prix : Hortense Joguet pour son projet "Ruralité" (1 000 €)</li><li>. 2ème prix : Louis Skipwith, Jean-Dominique Launay pour leur projet "Chemin de l'esclave" (600 €)</li><li>. 3ème prix : Camille Valette, Alexis Le Gallo pour leur projet "Sex, Cruising &amp; Body Building (400) €</li></ul>	<b>Unanimité</b>
<b>331</b>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - Parc Naturel Urbain des Prairies Saint-Martin - Déclaration d'Utilité Publique – Demande de prorogation</b></p> <p>Autorise Madame la Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, en vertu de l'article L. 121-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, la prorogation pour un délai de 5 ans de la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet au bénéfice de la Ville de Rennes</p>	<b>Unanimité moins 10 abstentions (Groupes Révéler Rennes et Libre d'Agir pour Rennes)</b>
<b>332</b>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Modification simplifiée n°2 – Avis sur les périmètres des ZAC</b></p> <p>Emet un avis favorable aux règles modifiées applicables à l'intérieur du périmètre de l'ensemble des ZAC à l'initiative de la Ville, notamment au regard des corrections de la légende des plans de hauteur et de la ZAC EuroRennes, en application de l'article L. 153-39 du code de l'urbanisme.</p>	<b>Unanimité</b>

333	<b>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne-Est – Contrat de revitalisation artisanale et commerciale – Acquisition par Territoires – Validation</b>  Valide le prix d'acquisition par la SPLA Territoires Publics des murs du cabinet de radiologie du centre médical Sainte Elisabeth pour un montant de 400 000 €	<b>Unanimité</b>
334	<b>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne-Est – Lot E08 – Acquisition dépendances parking auprès d'Espacil</b>  1 - Décide l'acquisition des parcelles LO 185 et LO 186, espaces de 33 et 46 m <sup>2</sup> , afin de pouvoir les céder ensuite à Pierre Promotion. La valeur de ces biens est estimée à 20 000 €. Toutefois, conformément à l'accord global de restructuration des accès de ce parking, cette acquisition se fera à titre gratuit 2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents	<b>Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Révéler Rennes)</b>
335	<b>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC EuroRennes – Etudes relatives au secteur Colombier – Convention de subvention avec Rennes Métropole et la SPLA Territoires Publics</b>  1 - Approuve la proposition de convention de subvention entre la Ville de Rennes, Rennes Métropole et la SPLA Territoires Publics 2 – Autorise Madame la Maire à signer cette convention de subvention et tous les documents afférents.	<b>Unanimité , 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, Gandon, M. Hervé)</b>
336	<b>Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Maurepas Gayeulles – Bilan financier actualisé au 31 décembre 2020 - Avenant n°7 à la concession d'aménagement – Approbation</b>  1 – Approuve le bilan financier actualisé au 31 décembre 2020 de la ZAC Maurepas Gayeulles * Le bilan financier consolidé s'établit à 94 602 336 € HT * La charge financière communale s'élève à 29 669 018 € et se répartit ainsi : . 231 213 € pour les études . 4 235 312 € pour les équipements publics . 25 202 493 € au titre de la participation au bilan aménageur (dont un apport foncier évalué à 7 019 245 €) 2 – Approuve les termes du 7 <sup>ème</sup> avenant au contrat de concession de la ZAC Maurepas Gayeulles 3 – Autorise Madame la Maire à signer cet avenant	<b>Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)</b>

<p><b>337</b></p>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Maurepas Gros Chêne – Cession à Territoires Publics</b></p> <p>1 - Décide la cession à Territoires Publics, à titre gratuit, de 4 lots au sein du centre commercial Gros Chêne, au titre d'apport en nature, de cellules commerciales situées dans le périmètre de la ZAC Maurepas Gros Chêne</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents</p>	<p><b>Unanimité</b></p>
<p><b>338</b></p>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - Droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux – Délégation à Territoires Publics dans la ZAC Maurepas-Gros Chêne</b></p> <p>Délègue partiellement à la SPLA Territoires Publics le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux dans le périmètre de la ZAC Maurepas–Gros Chêne, afin de permettre la mise en œuvre de l'opération de requalification du pôle commercial du Gros Chêne</p>	<p><b>Unanimité</b></p>
<p><b>339</b></p>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Porte de Saint-Malo - Concession d'aménagement avec la Société Publique Locale d'Aménagement Territoires Publics – Approbation</b></p> <p>1 - Autorise Madame la Maire à signer, avec la société publique locale d'aménagement Territoires Publics, la concession d'aménagement de la ZAC Porte de Saint-Malo</p> <p>2 - Approuve le montant prévisionnel de la participation de la Ville de Rennes au bilan financier de l'opération ZAC Porte de Saint-Malo, qui comprend une participation financière d'un montant maximal évalué à 2 733 000 € HT</p>	<p><b>Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes) et 4 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Fauchoux, Hakni-Robin, Gandon, M. Hervé)</b></p>
<p><b>341</b></p>	<p><b>Aménagement et services urbains, environnement – Politique de la Ville – Équipement – Provision Contrat de Ville – Deuxième attribution de subventions 2021</b></p> <p>1 - Approuve une deuxième attribution de subventions 2021 au titre de la provision d'équipement destiné à la programmation du Contrat de Ville pour un montant de 11 200 € réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>. 1 400 € à Langophonies pour l'achat de 3 ordinateurs et d'une imprimante afin d'équiper l'association</li><li>. 900 € à l'association Les films du Macadam pour l'achat d'un vidéoprojecteur pour la réalisation du projet d'exposition de portraits d'habitants de Maurepas</li><li>. 2 800 € à Zéro de conduite pour l'achat de matériel de prise de son et de prise de vue pour les projets participatifs de Maurepas et Bréquigny (Rhapsodie et Trois petites tours)</li><li>. 4 500 € au Club Pugilistique Rennes Villejean (CPRV) pour l'achat d'un minibus pour faciliter les déplacements des jeunes du club</li></ul>	<p><b>Unanimité</b></p>

	<p>. 600 € à Dooinit, pour l'achat d'un stabilisateur de caméra nécessaire à leur activité de soutien collectif aux jeunes adultes rappers</p> <p>. 1 000 € à l'association ESS Cargo &amp; Cie pour l'achat de 2 ordinateurs pour l'équipement de l'association</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer tous les documents ultérieurs découlant des décisions prises dans la présente délibération</p>	
<b>343</b>	<b>Action économique – Provision pour associations diverses – Deuxième attribution de subventions 2021</b>  Approuve l'attribution d'une subvention de 1 200 € à l'association Alternatiba pour l'organisation de la 4ème Fête des Possibles sur l'esplanade Charles de Gaulle à Rennes	<b>Unanimité moins 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)</b>
<b>344</b>	<b>Relations internationales - Provision Aides pour projets à caractère international - Troisième attribution de subventions 2021</b>  Approuve une troisième attribution de subvention sur provision 2021, pour un montant total de 1 650 €, réparti comme suit : . 1 500 € à la Fédération des Associations Franco-Allemandes de Bretagne pour l'organisation d'une Semaine franco-allemande du 1 <sup>er</sup> au 5 et 28 octobre . 150 € à l'association Solidarité 35 Roumanie pour l'organisation d'une visite "Réminiscences urbaines Sibiu", à l'occasion des journées du patrimoine le 18 septembre	<b>Unanimité</b>
<b>345</b>	<b>Administration générale – Délégation du Conseil municipal à la Maire – Compte rendu des mois de juillet et août 2021</b>  Prend acte du compte-rendu des mois de juillet et août 2021	<b>Le conseil prend acte</b>
<b>347</b>	<b>Administration générale – Démocratie locale - Adoption des principes fondamentaux des budgets participatifs et adhésion au Réseau national des Budgets participatifs</b>  1- Approuve la déclaration de clôture des Rencontres nationales des budgets participatifs du 8 novembre 2019 établissant les principes fondamentaux des budgets participatifs en France 2- Autorise Madame la Maire ou son représentant à participer à l'assemblée constitutive de l'association du Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP)	<b>Unanimité</b>



348	<p><b>Administration générale – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Transfert de propriété des biens et droits à caractères mobiliers et immobiliers à Rennes Métropole</b></p> <p>1 – Approuve le transfert de propriété à Rennes Métropole à titre gratuit des biens et droits à caractère mobilier relatifs à la compétence "gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations" (dite "GEMAPI") : systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques suivants : Motte Brûlon, Bonnets Rouges, Prévalaye Auchel, Alain Gerbault, Moulin du Comte, Villebois Mareuil et Kerviler</p> <p>2 – Approuve le transfert de propriété des biens en cours d'incorporation au domaine public non cadastré intervenant à la date de publication par le Service de la Publicité Foncière du Procès-Verbal d'incorporation</p> <p>3 – Autorise Madame la Maire ou toute autre personne dûment habilitée à signer les actes authentiques à intervenir et tout document se rapportant à cette délibération.</p>	Unanimité
349	<p><b>Administration générale – Personnel – Processus électoraux – Rémunérations de personnels non permanents</b></p> <p>1 - Adopte les modalités et taux de rémunération des personnels participant à tous les processus électoraux dans le cadre des scrutins politiques</p> <p>2 - Dit que les taux forfaitaires de rémunération, ramenés sur une base horaire, ne peuvent être inférieurs au niveau du SMIC horaire</p> <p>3 - Abroge les dispositions des délibérations n° 0045 du 30 janvier 2017, n° 0120 du 20 mars 2017 et 0265 du 24 juin 2019, n° 0343 du 23 novembre 2020 et n° 0144 du 26 avril 2021</p>	Unanimité
350	<p><b>Administration générale - Personnel - Recensement de la population - Agents recenseurs, agents d'encadrement et assistance administrative, chargé d'expertise du répertoire d'immeubles localisés - Recrutement, rémunération et indemnités diverses</b></p> <p>1 - Autorise Madame la Maire à désigner par arrêté le coordonnateur communal et correspondant RIL, interlocuteur de l'Insee, et l'ensemble des personnes concourant à la préparation et à la réalisation des enquêtes</p> <p>2 - Décide du recrutement des agents recenseurs, du coordonnateur communal adjoint, des agents d'encadrement, de l'agent chargé de l'assistance administrative et de l'agent chargé de l'expertise du RIL sur la base des dispositions proposées</p> <p>3 - Décide que ces dispositions prennent effet à compter de la date de début de leur contrat pour les agents d'encadrement et de leur arrêté de nomination pour les agents recenseurs</p>	Unanimité

351	<p><b>Administration générale - Personnel – Créations, suppressions et transformations d'emploi au titre de l'année 2021 – Cinquième complément</b></p> <p>Approuve les modifications qui se traduisent par une demi création, une suppression et une transformation de poste</p>	Unanimité
352	<p><b>Administration générale – Service Restauration durable – Adhésion au groupement de commandes pour la passation de marchés publics de préservation des ressources en eau potable et de l’air du Bassin Rennais, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères - "Marchés Terres de Sources" - Renouvellement</b></p> <p>1 - Approuve l'adhésion de la Ville au groupement de commandes, dans lequel la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera le coordonnateur, pour la passation de marchés publics de préservation des ressources en eau potable et de l’air du Bassin Rennais, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères</p> <p>2 -Autorise Madame la Maire à signer la convention constitutive de ce groupement intégrant les dispositions exposées dans la délibération et selon laquelle la commune s’engage à participer :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- au titre de l’achat de produits alimentaires durables et éventuellement de prestations d’éducation à l’alimentation durable</li><li>- au titre de la participation à des travaux en partenariat avec les autres restaurations collectives qu’elles soient gérées en régie ou confiées à un prestataire privé</li></ul> <p>3- Autorise Mme la Maire à exécuter les marchés élaborés par le groupement</p> <p>4 - Désigne un représentant qualifié de la Ville de Rennes pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement</p>	Unanimité
353	<p><b>Administration générale – Désignation de représentants dans divers organismes extérieurs - Modification</b></p> <p>Procède à la désignation des représentants de la Ville dans les organismes extérieurs suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- GIP "Campus de l'excellence sportive de Bretagne" : M. Frédéric Bourcier, titulaire AG et CA</li><li>- Collège des Hautes Ourmes – Conseil d'Administration : Mme Béatrice Hakni-Robin, suppléante</li><li>- Collège La Binquénais – Conseil d'Administration : Mme Béatrice Hakni-Robin, titulaire</li></ul>	Unanimité

354	<p><b>Administration générale - Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais – Rapport des représentants de la Ville de Rennes pour l'année 2020</b></p> <p>Prend acte du rapport d'activité pour 2020 de la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais</p> <p>* L'exercice 2020 de la SPL Eau du Bassin Rennais se solde par un excédent de 283 287€ (323 016 € en 2019)</p> <p>Après intégration du résultat de clôture, les capitaux propres de la SPL Eau du Bassin Rennais sont au 31/12/2020 de 4 247 820</p>	Le conseil prend acte
355	<p><b>Administration générale - Société Publique Locale Citédia Métropole – Rapport des représentants de la Ville de Rennes pour l'année 2020</b></p> <p>Prend acte du rapport des représentants de la Ville de Rennes au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Citédia Métropole, pour l'année 2020</p> <p>* Après impact des résultats financier et exceptionnel et en l'absence de participation versée aux salariés, l'exercice se solde par un déficit de 378 499 € portant les capitaux propres de la SPL Citédia Métropole à 2 177 274 € dont 311 163 € de subventions d'investissement</p>	Le conseil prend acte
356	<p><b>Administration générale - Société Anonyme d'Économie Mixte Citédia Services - Rapport des représentants de la Ville de Rennes pour l'année 2020</b></p> <p>Prend acte du présent rapport des représentants de la Ville de Rennes au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte Citédia Services, pour l'année 2020</p> <p>* Après impact des résultats financier et exceptionnel et en l'absence de participation versée aux salariés, l'exercice se solde par un déficit de 463 189 € portant les capitaux propres de la SEM Citédia Services à 7 207 432 €, ne remettant pas en cause sa bonne situation financière</p>	Le conseil prend acte
357	<p><b>Finances – Provision fonds solidarité – Deuxième attribution de subventions 2021</b></p> <p>Approuve une deuxième attribution de subventions aux associations désignées ci-dessous pour un montant total de 7 500 € réparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cubanizate..... 500 €</li><li>- Jongle et Rit ..... 500 €</li><li>- New Sound..... 500 €</li><li>- Théâtre de l'Intranquillité..... 500 €</li><li>- Qigong Terre et Ciel ..... 1.000 €</li><li>- La Basse Cour ..... 1.500 €</li><li>- Diwan Bro Roazhon..... 3.000 €</li></ul>	Unanimité

<b>358</b>	<b>Finances - Occupation du Domaine Public - Droits de Place – Tarifs Fête d'Hiver et Marchés de Noël 2021/2022</b>	<b>Unanimité</b>
	Approuve les tarifs à mettre en œuvre à compter du 1er novembre 2021 pour la Fête d'hiver et Marchés de Noël édition 2021/2022	
<b>359</b>	<b>Action économique – Commerce – Provision Animations commerciales - Deuxième attribution de subvention 2021</b>	<b>Unanimité</b>
	Approuve une deuxième attribution de subvention au titre de la provision "animations commerciales", d'un montant de 6 000 € et le versement de la subvention à l'association Castel'Art	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 56.

La Secrétaire,

Iris BOUCHONNET

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Rennes, le 15 octobre 2021

La Maire,

Nathalie APPÉRÉ